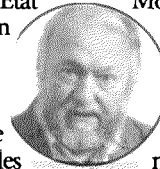


Pascal Corminboeuf porte plainte contre ACUSA

FRIBOURG Le conseiller d'Etat **Pascal Corminboeuf**, en charge des institutions, de l'agriculture et des forêts, déposera en début de semaine prochaine une plainte pénale visant l'Association contre les usines d'animaux (ACUSA).



Charly Rappo

Cette dernière l'avait attaqué dans son dernier tous-ménages, en publiant une photo barrée d'une croix rouge avec ce slogan «Ne votez plus pour ce conseiller d'Etat sans pitié».

Motif principal avancé par la publication extrémiste de protection des animaux: avoir laissé une chance à un agriculteur de Châtel-Saint-Denis (FR), souffrant de problèmes personnels, de pouvoir garder ses bêtes, malgré des rapports qui faisaient état de mauvais traitements («Le Matin» du 21 octobre).

Pour Pascal Corminboeuf, la goutte d'eau qui a fait déborder le

vase à l'intérieur de la publication est un montage de photos qui le traitait de déchet, avec trois porcelets morts ensanglantés en arrière-fond. «J'ai trouvé qu'il y avait atteinte à mon honneur et mes collègues m'ont encouragé à déposer cette plainte. D'autant qu'il y a dans cette brochure des photos d'installations qui ont été vidées depuis et que certaines pratiques de détention dénoncées sont encore autorisées jusqu'à l'année prochaine.» **Stéphane Berney**